

AVISU CESEC 2022-31¹
AVIS CESEC 2022-31

Relatif à la
Rilativu à a

Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028 : soutien à l'association "Bastia-Corsica 2028" pour l'exercice 2022

Candidatura di Bastia à u labellu Capitale Aurupea di a Cultura per l'annu 2028

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 13 juillet 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur Candidature de Bastia au label Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2028 : soutien à l'association "Bastia-Corsica 2028" pour l'exercice 2022 ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 13 di lugliu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à Candidatura di Bastia à u labellu Capitale Aurupea di a Cultura per l'annu 2028 ;

Après avoir entendu, Madame Yolaine Lacolonge, Cheffe du service « action pédagogique, artistique et culturelle », Direction de la culture ;

À nant' à u raportu di Pat O BINE, per a cummissione « azione culturale, audiuisivu è patrimoniu »

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 46

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 45

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 26 di lugliu di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

En Novembre 2020, la ville de Bastia décidait de se porter candidate au label européen « capitale européenne de la culture » en 2028 dans l'objectif de proposer un véritable projet original et de partager la culture corse au-delà des frontières.

La Collectivité de Corse, engagée dans le soutien à l'art, à la création et aux artistes, va s'impliquer dans cette démarche en apportant son soutien, tant financier que logistique, et par délibération N°21-198AC, elle approuve les statuts de l'association « Bastia Corsica 2028 » dont elle est un des membres fondateurs. L'objectif de cette association est d'élaborer et de rédiger le projet de candidature puis de piloter sa mise en œuvre et sa coordination.

Aussi, pour l'année 2022, passée la phase de mobilisation et d'émergence du projet, un programme a-t-il été établi afin de co-construire le projet avec les acteurs culturels, économiques, sociaux et environnementaux insulaires.

Ce programme s'articule autour de diverses opérations :

- Des rencontres bilatérales avec les différents acteurs afin de les fédérer autour du projet ;
- Des ateliers participatifs dans l'objectif de dégager les enjeux majeurs de cette candidature ;
- Des voyages d'études et séminaires européens afin de solliciter la coopération d'autres villes, îles et pays sur la candidature de Bastia ;
- La création d'un comité de mécènes dans le but d'impliquer les entreprises corses et celles du continent et d'obtenir leur participation financière au projet ;
- La création d'un club d'ambassadeurs afin de communiquer le plus largement possible sur la candidature de Bastia et de susciter l'adhésion du plus grand nombre, y compris des corses de la diaspora, au projet ;
- La création d'un conseil scientifique et artistique.

Une partie de ce programme a déjà été réalisée ce qui a permis d'ores et déjà de dégager des pistes de travail sur la thématique générale du projet.

L'objet du rapport est de valider le soutien apporté par la Collectivité de Corse pour l'année 2022, afin de financer la réalisation de l'ensemble de ces opérations indispensables à la poursuite du projet. Cette aide, dont le montant est de 100.000 €, est formalisée par le biais d'une convention de partenariat.

De plus, afin d'ancrer et pérenniser la collaboration entre la Collectivité de Corse et l'association Bastia Corsica 2028, il est proposé de signer un accord cadre entre ces 2 parties.

Le **CESECC**, conscient de la dynamique créée par ce projet qui entraînera des répercussions positives sur l'ensemble des acteurs culturels et plus largement sur l'économie de la Corse, **émet** un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI